



# SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration  
Scolaire Universitaire  
et des Bibliothèques  
Fédération syndicale unitaire



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# 17 mars 2022 : dans l'action pour les salaires et les pensions Le SNASUB-FSU appelle à la mobilisation

## 👉 POUR DE MEILLEURS SALAIRES ET PENSIONS

Pour des grilles indiciaires revues à la hausse et l'intégration des primes

## 👉 L'INDEXATION DES SALAIRES SUR L'INFLATION

Pour le contrôle des prix des produits de première nécessité

**L**es syndicats **CGT, UNSA, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CCG et CFTC** ont décidé de d'appeler les agents publics des trois fonctions publiques (de l'État, hospitalière et des collectivités territoriales), à une journée de mobilisation, de grève et de manifestations le 17 mars prochain.

Cette action syndicale unitaire vise à défendre le pouvoir d'achat des salarié.es et des retraité.es face à la forte inflation actuelle qui résulte d'une accélération des prix de l'énergie, des services, des produits manufacturés et de l'alimentation.

L'Insee prévoit un taux d'inflation compris entre **+ 3,2% et + 3,4%** de février à juin inclus en partant de l'hypothèse d'un prix du baril de pétrole stabilisé. Or, celui-ci évolue à la hausse depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ne nous faisons pas d'illusion, dans cette situation, les grandes firmes internationales cherchent à maintenir leurs profits, sinon à les développer, quitte à ce que soit le plus grand nombre qui les financent.

Pour pallier les risques de mécontentements des agents publics en cette période électorale marquée par l'inflation, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures partielles très franchement insuffisantes : une revalorisation limitée de la grille de la catégorie C, une revalorisation indemnitaire en 2022 destinée aux seuls personnels administratifs et une prime ponctuelle (dite inflation) ... Ces mesures

ne règlent en rien les pertes globales de pouvoir d'achat constatées depuis de nombreuses années maintenant, conséquence de la faiblesse de nos traitements indiciaires, corollaire du gel quasi décennal de la valeur du point d'indice. **Ce que le SNASUB-FSU ne cesse de dénoncer !**

### Les personnels vont payer le prix fort, c'est inacceptable !

Dans la fonction publique, les salaires indiciaires (avec un point d'indice FP gelé depuis 2017) sont si faibles qu'ils dépassent à peine le SMIC en catégorie C mais aussi en début de carrière en catégorie B. Cette faiblesse indiciaire est compensée par une part indemnitaire de plus en plus significative.

Dans la fonction publique de l'État, la part des primes est passée de 11% à 25% du salaire global entre 1982 et 2009. Elle atteint 29% du traitement brut en 2019. La part de l'indemnitaire ne cesse d'augmenter et nous avons pu encore le constater avec les revalorisations indemnitaires en 2021, et encore, opportunément, en ce premier trimestre 2022. Si ces mesures vont compenser partiellement la perte de pouvoir d'achat, elles ne constituent pas à elles seules une véritable politique salariale, ni la reconnaissance de l'investissement professionnel et du travail des agent-es. Et elles n'auront que fort peu d'effet sur le montant des pensions perçues par les futur.es retraité.es.

### **Les primes et indemnités sont des usines à gaz et entraînent des inégalités.**

Pour ne pas appliquer la solution évidente du dégel de valeur du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires, le gouvernement s'est lancé dans une course à l'indemnitaire dont le dernier régime-né est le : le RIFSEEP.

Sa mise en place au sein des services, EPLE, des CROUS, des établissements d'enseignement supérieur... est particulièrement complexe et source d'inégalités voire de mise en concurrence des personnels entre eux.

Pour lutter contre la dégradation du pouvoir d'achat, il faut gagner la revalorisation significative du point d'indice et l'arrêt du grignotage de l'indemnitaire sur l'indiciaire, par l'intégration des primes dans l'indiciaire.

Le gouvernement doit arrêter de bricoler des usines à gaz pour rafistoler des rémunérations qui divisent les personnels entre eux au sein des collectifs de travail.

**Notre action syndicale n'oublie pas les contractuel.les de la fonction publique !**

Ce sont les plus mal payés parce que leurs rémunérations sont définies en fonction de la grille indiciaire du fonctionnaire remplacé et souvent sans que les contractuel.les ne puissent toucher l'indemnité mensuelle perçue par le collègue titulaire. **Pourtant, le principe suivant devrait être respecté : à travail égal, salaire égal, indemnité comprise ! C'est ce que revendique le SNASUB-FSU !**

**L'argent existe, utilisons-le pour augmenter les salaires et les pensions !**

La presse a encore récemment titré « Résultats records pour 2021 », « CAC 40, que faire des superprofits ? ». Effectivement, les entreprises françaises cotées au CAC 40 ont affiché une santé insolente en 2021, avec plus de 100 milliards d'euros de bénéfices annuels enregistrés. Les milliardaires français gagnent 17 millions d'euros par heure ou 4790€ par seconde ! Sans que cela ne serve évidemment à améliorer la vie quotidienne de très nombreux salarié.es et retraité.es.

**Contre le profit égoïste réparti injustement, opposons un partage des richesses socialement utile !**

# Le SNASUB-FSU appelle à se mobiliser le 17 mars

- > **Pour l'augmentation générale des salaires et la revalorisation des pensions !** Il faut gagner le dégel de la valeur du point d'indice fonction publique, la reconstruction de nos grilles de carrières et un salaire minimum FP fixé à 1 750 euros nets mensuels...
- > **La revalo, il la faut pour tous-tes, quelle que soit notre affectation !** Des mesures de revalorisation, indemnitaires notamment, sont annoncées ici-où-là pour 2022 : il faut qu'elles concernent l'ensemble des personnels, quelle que soit leur affectation, titulaires comme non titulaires...
- > **Intégration des primes dans le salaire indiciaire !** Pour augmenter le niveau des pensions lors du départ en retraite
- > **Blocage des prix des produits de première nécessité !** Les hausses de l'énergie, de l'essence, de l'alimentation, des produits de consommation courante, doivent être stoppées nettes.
- > **Hausse automatique des salaires en cas d'inflation !** Il s'agit de reprendre une disposition mise en œuvre en France entre 1952 et 1982 afin qu'aucun salarié ne perde de pouvoir d'achat.

